

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie I)
Section(s)	- (6 ECTS) Bachelier en enseignement section 1 - BA 1

Responsable(s)	Heures	Période
Tristan MAIRIAUX	180	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Développement professionnel : identité	10h	Maxime AVAERT Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX Mary SONNEVILLE
Stages et ateliers de formation professionnelle	170h	Maxime AVAERT Pierre CARDINAL Simon DE VAL Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX Florence NYS Jérémy SMET Mary SONNEVILLE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Développement professionnel : identité : 10h d'exercices/laboratoires
Stages et ateliers de formation professionnelle : 170h d'AIP

Langue d'enseignement
Développement professionnel : identité : Français
Stages et ateliers de formation professionnelle : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.



Eau propre et assainissement

Objectif 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Observer et analyser les pratiques et gestes professionnels associés à l'enseignement ainsi que l'environnement éducatif.

Poser un ensemble d'actions pédagogiques et gestes professionnels préparés en amont.

Contribuer à la gestion de situations de classe selon des modalités du co-enseignement.

Construire son identité professionnelle par le biais d'un portfolio de développement professionnel.

Contenu de l'AA Développement professionnel : identité

Conception d'un portfolio accompagné.

Mise à l'épreuve du projet professionnel et élaboration progressive de l'identité professionnelle.

Construction de la représentation du métier (objectifs, valeurs, vision du métier, vision des valeurs du métier,...)

Construction d'une représentation commune du métier (caractéristiques du métier, valeurs, normes, attitudes, confrontation aux domaines de compétences du métier, ...)

Contenu de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

Observation guidée des pratiques des MDS débouchant sur un rapport d'observation.

Par stage, prestation de maximum 3 périodes (déterminées par l'équipe pédagogique) d'activités pédagogiques en concertation avec le MDS et travaillées en AFP, en fonction des niveaux.

Méthodes d'enseignement

Développement professionnel : identité : approche avec TIC

Stages et ateliers de formation professionnelle : approche interactive, approche par situation problème, approche inductive

Supports

Développement professionnel : identité : portfolio

Stages et ateliers de formation professionnelle : vademecum

Ressources bibliographiques de l'AA Développement professionnel : identité

Poumay, M. et Georges, F. (2022). Comment mettre en œuvre une approche par compétences dans le supérieur ? De Boeck Supérieur.

Ressources bibliographiques de l'AA Stages et ateliers de formation professionnelle

Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (2019)

Programmes d'études et référentiels du tronc commun

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE).</p> <p>L'évaluation de l'UE AIP :</p> <p>repose sur l'appréciation du niveau de maîtrise de chacun des 5 critères (opérationnalisés sous forme d'indicateurs) permettant le développement des 4 domaines de compétences définis par le décret relatif à la formation initiale des enseignants (2022).</p>

comporte un caractère absorbant : au terme du processus formatif, l'équipe pédagogique apprécie le niveau de maîtrise de chacun des critères afin de valider ou non l'UE. La non-atteinte d'un critère peut entraîner l'invalidation de l'UE.

est continue et intégrée.

Le maître de stage (MDS), titulaire d'un titre pédagogique, est un.e partenaire privilégié.e pour les professeurs des sections d'enseignement du DSEE et la qualité de l'évaluation formative qu'il.elle fait du travail de l'étudiant.e est cruciale dans la progression de celui-ci.celle-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001).

L'UE AIP n'est pas remédiable. En effet, l'évaluation de l'UE ne peut être organisée qu'une seule fois sur l'année académique. (cf l'article 138 du Décret Paysage)

Année académique : **2024 - 2025**